



**Commune de Prangins**  
**Municipalité**

Préavis No 28/2013  
au Conseil Communal

**Augmentation du capital-actions de la SADEC SA par l'achat  
de 560 actions à CHF 100.-- (CHF 56'000.--) lui permettant  
l'acquisition d'actions TRIDEL SA**

**Monsieur François Bryand, Syndic**  
**Monsieur Cyrille Perret, Municipal**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Dans ce préavis, la Municipalité de Prangins entend demander au Conseil communal l'autorisation de participer à l'augmentation du capital-actions de la Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (ci-après : SADEC) Cette augmentation du capital-actions de la SADEC permettra à cette société d'acquérir des actions de TRIDEL SA.

Ce préavis rappelle le rôle et les activités de la SADEC. Il présente ensuite brièvement TRIDEL SA. Il explique finalement les avantages et les incidences financières de cette acquisition d'actions TRIDEL SA pour la Commune de Prangins.

## 2. La société SADEC

### 2.1. Le rôle

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales que les communes lui délèguent conformément à l'article 15<sup>1</sup> de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets (LGD)<sup>2</sup>, pour le périmètre de réception de «La Côte».

La SADEC couvre un périmètre regroupant soixante communes de la Côte et du pied du Jura.



Périmètre de SADEC SA

---

<sup>1</sup> Article 15 LGD :

<sup>1</sup> Les communes peuvent assurer elles-mêmes les tâches définies à l'article 14 ou les confier à des organismes indépendants (corporations ou établissements publics ou privés). Elles peuvent créer de tels organismes, y participer ou leur allouer des subventions.

<sup>2</sup> Elles peuvent confier aux entreprises l'élimination de leurs propres déchets, d'une manière conforme au plan.

<sup>2</sup> RSV 814.11

## 2.2. L'organisation

La SADEC est une société anonyme. Son siège social se trouve à Nyon. Les représentants des communes forment l'assemblée générale de la SADEC.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres. Ils sont élus tous les cinq ans par l'assemblée générale. Selon les statuts, chaque région est représentée afin de garantir un équilibre régional,

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une période correspondant à la durée d'une législature communale.

## 2.3. Les activités et les missions de la SADEC

Les activités de la SADEC se résument ainsi :

- ✎ offrir un soutien aux communes dans le domaine des déchets,
- ✎ négocier des contrats globaux de matières recyclables (carton, boues d'épuration, ordures ménagères, etc.),
- ✎ organiser les centres régionaux pour la collecte des déchets spéciaux et les déchets soumis à contrôle selon l'Ordonnance fédérale du 14 janvier 1988 sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA)<sup>3</sup>,
- ✎ organiser la formation des exploitants de déchetteries, à planifier les interventions de sensibilisation dans les écoles (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (en abrégé :COSEDEC)),
- ✎ étudier des filières de traitement et d'élimination de déchets (verre, déchets compostables, papier et carton, plate-forme ordures ménagères, etc.).

## 2.4. Le financement

Le capital-actions de la SADEC est divisé en 4'935 actions nominatives de CHF 100.--. Elles sont toute propriété des soixante communes du périmètre. Elles sont réparties entre les communes selon le nombre des habitants de chacune d'elles.

Pour la Commune de Prangins, cela correspond actuellement à 181 actions à CHF 100.--, soit le 3.67 % des 4'935 actions.




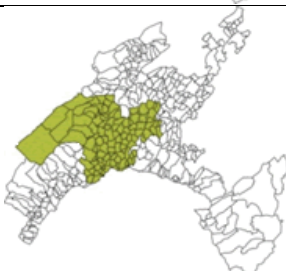


---

<sup>3</sup> RS 814.620

### 3. La société TRIDEL SA

#### 3.1. Le rôle

Créée le 3 juin 1997, TRIDEL SA regroupe les trois périmètres de gestion de déchets GEDREL (Lausanne et la région lausannoise), VALORSA (le Gros-de-Vaud et l'Ouest du canton, de Morges à la Vallée de Joux) et STRID (le Nord vaudois).

	<p>Le périmètre de GEDREL gère les déchets des communes de Lausanne et environs.</p>	
	<p>Le périmètre de VALORSA gère les déchets des communes de l'Ouest vaudois.</p>	
	<p>Le périmètre de STRID gère les déchets des communes du Nord vaudois. Il possède ses propres sacs taxés dont le prix diffère légèrement du système régional.</p>	

#### 3.2. L'organisation

TRIDEL SA est une société anonyme reconnue d'utilité publique. Son siège se trouve à Lausanne. Elle a été créée dans le but de traiter les déchets urbains des communes membres, soit environ 400'000 habitants.

Le Conseil d'Administration de TRIDEL SA est composé de sept membres, dont deux représentants pour chaque périmètre actionnaire (STRID – VALORSA – GEDREL) et un représentant pour la Ville de Lausanne.

#### 3.3. Les activités

TRIDEL SA comprend :

- ↗ une usine d'incinération capable de traiter 144'000 tonnes de déchets par an dans les deux fours d'une puissance totale de 80 MW,
- ↗ un tunnel ferroviaire d'une longueur de 3,8 kilomètres reliant Sébeillon à La Sallaz; cinq convois de quatre wagons circulent chaque jour, permettant d'acheminer 90'000 tonnes de déchets par an au moyen du rail,

- ↪ une galerie technique vers l'usine lausannoise de Pierre-de-Plan permettant le transfert de l'énergie électrique et thermique distribuée à la population lausannoise.






Le flux des déchets arrivant à TRIDEL SA

Son activité consiste à valoriser en énergie les déchets urbains (ménagers et industriels) des 144 communes membres, soit environ 400'000 habitants. L'usine emploie actuellement 50 personnes pour son fonctionnement technique. Elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 38 millions de francs par année.

TRIDEL SA ne verse pas de dividende. Son bénéfice est intégralement affecté à la réduction de sa dette hypothécaire et aux améliorations environnementales.

### 3.4. Le financement

Le capital-actions de TRIDEL SA est de CHF 11'000'000.-- divisé en 11'000 actions nominales de CHF 1'000.--. La répartition actuelle se fait de la manière suivante :

	5'066 actions		4'854 actions		1'080 actions
	5,066 mio		4,854 mio		0,982 mio
	46.05 %		44.13 %		9.82 %

## 4. Les motifs de cet achat

### 4.1. Les projets de la SADEC

Actuellement, les ordures ménagères (en abrégé : OM) du périmètre de la SADEC sont toutes incinérées à l'usine des Cheneviers, dans le canton de Genève.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'Unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de TRIDEL SA à Lausanne devra incinérer les deux tiers des ordures ménagères produites. Cela ressort d'un accord inter-cantonal signé entre le Canton de Vaud et celui de Genève.

Au vu de ces contraintes, le Conseil d'Administration de la SADEC a dû se pencher sur deux projets d'importance liés à cette nouvelle répartition d'incinération des déchets urbains :

- Transfert Rail-Route des ordures ménagères SADEC et réalisation d'une station de compactage,
- Capital-actions TRIDEL SA.

Le premier projet de transfert Rail-Route des ordures ménagères SADEC et réalisation d'une station de compactage consiste en l'étude de la faisabilité du transfert des déchets incinérables de la route au rail et de la localisation d'une station de compactage sise dans le périmètre de SADEC SA. Le Conseil d'administration de la SADEC poursuit l'étude de la faisabilité du transfert d'une partie des déchets incinérables à l'horizon sur TRIDEL SA et de la localisation d'une station de transfert rail/route sise sur le périmètre SADEC.

Le second projet Capital-actions TRIDEL SA consiste à négocier une prise de capital-actions de TRIDEL SA. Cela permettra à la SADEC, d'une part, d'être active au sein de TRIDEL SA et, d'autre part, de pouvoir bénéficier des conditions financières attribuées aux actionnaires, soit un **rabais de 15%** consenti sur le coût de l'incinération des ordures ménagères.

Pour atteindre cet objectif, des contacts ont été entamés entre les conseils d'administration de TRIDEL SA et de la SADEC afin d'étudier les conditions d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC. Dans sa séance du 16 mars 2012, le conseil d'administration de TRIDEL SA validait le principe de cession d'actions des trois périmètres au bénéfice du périmètre de la SADEC.

Il convenait de faire approuver le mécanisme de cession des actions et de répartition entre les quatre futurs acteurs par les conseils d'administration concernés. Cette approbation a été obtenue lors du troisième trimestre 2012.

A la suite de ce processus, TRIDEL SA a défini les modalités de cession et d'achat des actions entre les divers périmètres concernés.

Ce projet a été soumis à l'ensemble des actionnaires de la SADEC lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2012. L'ensemble des communes présentes a approuvé la proposition de principe du Conseil d'Administration de la SADEC relatif à l'achat d'actions de TRIDEL SA par l'intermédiaire de la SADEC.

Lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2012, la très grande majorité des soixante communes membres de la SADEC ont accepté de participer à l'augmentation du capital-actions de la SADEC. L'ensemble des Conseils communaux des soixante communes actionnaires de la SADEC doivent valider cette décision prise le 18 décembre 2012.

Il convient ici de préciser que seuls les périmètres de gestion des déchets tels que SADEC, GEDREL, VALORSA ou STRID peuvent acquérir des actions TRIDEL. Cela ressort expressément de l'article 5 des statuts de TRIDEL SA qui prévoit que

<sup>1</sup> *Le transfert des actions est subordonné à l'approbation du conseil d'administration.*





<sup>2</sup> *Le conseil d'administration est tenu d'approuver le transfert, si les actions sont acquises par un organisme de gestion des déchets d'une des zones d'apport qui sont assignées à la société par la législation vaudoise et par le plan cantonal vaudois sur la gestion des déchets.*

<sup>3</sup> *Le conseil d'administration peut refuser le transfert d'actions si l'acquéreur ne remplit pas les conditions prévues à l'alinéa précédent".*

#### 4.2. Le nouvel actionariat de TRIDEL SA

Actuellement, le capital-actions de TRIDEL SA est de CHF 11'000'000.-- divisé en 11'000 actions nominales de CHF 1'000.--.

Le tableau ci-dessous présente la situation qui existe en 2012 et celle qui prévaudra en 2013.

Actionnaires	Situation 2012	Cession envisagées	Situation au 1er janvier 2013
	5'066 actions	1'050 actions à SADEC	4'016 actions
	5,066 mio		4,016 mio
	46.05 %		36.51 %
	4'854 actions	431 actions à SADEC 460 actions à STRID	3'963 actions
	4,854 mio		3,963 mio
	44.13 %		36.03 %
	1'080 actions		1'540 actions
	0,982 mio		1,540 mio
	9.82 %		14.00 %
			1'481 actions
			1,481 mio
			13.46 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 mio</b>		<b>11 mio</b>

#### 4.3. Les incidences financières pour les Communes membres de la SADEC

Les communes actionnaires financent la SADEC. Elle ne dispose pas des liquidités nécessaires à cette opération. Dès lors, les soixante communes du périmètre devront assurer ce financement pour le compte de la SADEC.

Le mode de calcul de ce financement intercommunal est établi en fonction du nombre d'habitants par commune au 31 décembre 2011, soit 104'000 habitants.

Dès lors, pour le périmètre SADEC, le coût par habitant s'élève à CHF 14,50 par habitant.

#### 4.4. Les incidences financières pour la Commune de Prangins

La participation de la Commune de Prangins, compte tenu des 3'948 habitants au 31 décembre 2012, sera de CHF 56'1585.50.

Outre le fait que la Commune de Prangins deviendra, par l'intermédiaire de la SADEC, actionnaire de cette société et de facto acteur des décisions prises par TRIDEL SA, elle bénéficiera d'un rabais sur le coût de l'incinération de 15%.

Compte tenu du tonnage d'ordures incinéré par la Commune de Prangins un retour sur investissement peut être légitimement obtenu d'ici deux ans environ.

	Coût de l'incinération de la tonne des déchets ménagers par TRIDEL SA	Rabais actionnaire 15%	Tonnage OM 2011 Prangins	Rabais annuel OM TRIDEL Commune de Prangins
	CHF 220.00	CHF 33.00	800	CHF 26'400.00
Coût du financement des actions TRIDEL				CHF 56'185.50
Retour sur financement en années				2.12

#### 4.5. Le financement pour la Commune de Prangins

Le financement de l'achat des actions TRIDEL SA par l'intermédiaire d'une augmentation du capital-actions de la société SADEC sera assuré par les disponibilités de la trésorerie communale.

#### 4.6 L'amortissement pour la Commune de Prangins

Aucun amortissement n'est nécessaire pour ce montant, car il sera comptabilisé en augmentation du patrimoine financier de la Commune.



## 5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 28/13 relatif à l'augmentation du capital-actions de la SADEC SA par l'achat de de 560 actions à CHF 100.-- (CHF 56'000.--) lui permettant l'acquisition d'actions TRIDEL SA;
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet;
- attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### décide

1. d'adopter le préavis municipal No 28/13 relatif à l'augmentation du capital-actions de la SADEC SA par l'achat de de 560 actions à CHF 100.-- (CHF 56'000.--) lui permettant l'acquisition d'actions TRIDEL SA;
1. d'accorder un crédit de CHF 56'000.— pour le financement de cette opération.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 janvier 2013, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler